

Où obtenir des réponses aux questions relatives à compenswiss (Fonds de compensation AVS/AI/APG) ?

Transparence pour toutes les parties prenantes

L'AVS et l'AI sont des assurances étatiques obligatoires pour les personnes domiciliées ou travaillant en Suisse. C'est la raison pour laquelle un reporting transparent sur le mode de gestion des avoirs confiés à compenswiss est essentiel.

Le Conseil d'administration de compenswiss considère que la mise à disposition d'informations compréhensibles à toutes les parties prenantes sur les aspects majeurs de la gestion de fortune des assurances sociales est l'une de ses principales missions.

Pour la mener à bien, il publie sur Internet des informations compréhensibles et libres d'accès. Le site Internet www.compenswiss.ch regroupe toutes les informations et permet d'obtenir des réponses aux questions les plus fréquemment posées. Ses contenus sont actualisés et complétés en permanence. La liste ci-dessous contient les questions les plus fréquentes auxquelles les différents liens vers des documents ou des sites internet apportent des réponses et des explications.

En outre, compenswiss communique régulièrement par le biais de communiqués de presse (www.compenswiss.ch/Home/News), interviews et autres présentations publiques.

Le rapport annuel ([www.compenswiss.ch/Home/Rapports annuels](http://www.compenswiss.ch/Home/Rapports_annuels)) regroupe un aperçu de l'évolution de la fortune, des travaux du Conseil d'administration et de la Direction ainsi que des aspects organisationnels et légaux.

Pour toute question d'ordre technique ou pour approfondir certaines thématiques, les journalistes ou les autorités peuvent contacter compenswiss en s'adressant à ; communication@compenswiss.ch.

Réponses aux questions les plus fréquentes

Pour obtenir les réponses aux questions les plus fréquentes, il suffit de cliquer sur les liens indiqués ci-dessous.

Questions relatives à la gestion de fortune :

- Quelle est la fortune gérée par compenswiss ?
- www.compenswiss.ch/Fortune
- Quelles sont les sociétés de gestion de fortune qui gèrent concrètement cet argent ?
- [www.compenswiss.ch/Fortune/Gestion de fortune](http://www.compenswiss.ch/Fortune/Gestion_de_fortune)
- A quoi doit veiller particulièrement compenswiss en matière de gestion de fortune ?
- « [Fonctionnement de compenswiss](#) », partie B, chapitre 1

- Comment la stratégie de placement est-elle définie ?
 - « [Gestion de fortune de compenswiss](#) », chapitre 1 et 2
- Quelle sera l'évolution future de la fortune de compenswiss ?
 - « [Gestion de fortune de compenswiss](#) », chapitre 2b
 - www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/sozialversicherungen/ahv/finanzen-ahv.html
- Comment une gestion efficace des avoirs est-elle garantie ?
 - « [Gestion de fortune de compenswiss](#) », chapitre 3
 - www.compenswiss.ch/Fortune/Orientation_strat%C3%A9gique
- Quel était le montant du dernier rendement ?
 - www.compenswiss.ch/Fortune/Rendements
 - « [Gestion de fortune de compenswiss](#) », chapitre 7
- Quel est le total des coûts de la gestion de fortune ?
 - « [Organisation de compenswiss](#) », chapitre 5
- Comment le risque de placement est-il géré et surveillé ?
 - « [Gestion de fortune de compenswiss](#) », chapitre 4 et 5
- L'AVS place-t-elle ses avoirs selon la même stratégie que les caisses de pension ?
 - « [Comparaison des 1er et 2e piliers](#) »
- compenswiss exerce-t-il son droit de vote en tant qu'actionnaire ?
 - « [Exercice des droits de vote de compenswiss](#) »

Questions sur le fonctionnement et l'organisation :

- Comment compenswiss a-t-il été créé et quelle est sa mission ?
 - « [Fonctionnement de compenswiss](#) », partie A, chapitre 1 et 2
 - « [Organisation de compenswiss](#) », chapitre 1
- Qui est responsable de la gestion de fortune de compenswiss ?
 - www.compenswiss.ch/Gouvernance/Conseil_d'administration
 - « [Organisation de compenswiss](#) », chapitre 2
- D'où vient l'argent géré par compenswiss ?
 - « [Fonctionnement de compenswiss](#) », partie A, chapitre 3
- Comment compenswiss est-il organisé pour mener à bien sa mission ?
 - « [Fonctionnement de compenswiss](#) », partie B, chapitre 3
- Quelles sont les bases et directives légales que compenswiss se doit de respecter ?
 - « [Fonctionnement de compenswiss](#) », partie A, chapitre 4 et partie B, chapitre 1
 - www.compenswiss.ch/Bases_l%C3%A9gales
- Comment compenswiss a-t-il évolué au cours des 20 dernières années ?
 - « [Organisation de compenswiss](#) »

Genève, janvier 2019